

NOM : .....PRENOM : .....

PROFESSION : .....

ADRESSE PERMANENTE : .....

ADRESSE de VACANCES : .....

Téléphone(s) joignable(s) pendant le séjour .....

Adresse mail : .....

adhère à l'opération CAP AMOR 2016

participe aux activités CAP ARMOR 2016 et en accepte le règlement intérieur

déclare être le RESPONSABLE LEGAL des mineurs ci-dessous :

LIEN DE PARENTE .....

### **AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS PARTICIPANTS**

Je soussigné(e) Mr, Mme..... autorise mon (mes) enfant(s) :

NOM .....	PRENOM .....	AGE .....
NOM .....	PRENOM .....	AGE .....
NOM .....	PRENOM .....	AGE .....
NOM .....	PRENOM .....	AGE .....

à participer aux activités de CAP ARMOR dans les conditions du règlement ci après.

### **REGLEMENT INTERIEUR**

- Pour pouvoir participer aux ateliers du centre Cap Armor le bulletin d'adhésion renseigné est obligatoire.
- Les enfants de 6 à 10 ans sont admis lorsqu'ils sont accompagnés d'adultes responsables d'eux et participant à l'activité, sur certaines activités seulement (\*). Bien lire le programme pour qu'il n'y ait pas de quiproquo.
- Les jeunes de 10 à 17 ans révolus ont accès aux activités de CAP ARMOR, non accompagnés. La responsabilité du centre CAP ARMOR de la CCPL et des animateurs n'est engagée que pendant les activités aux heures et lieux précis annoncés dans le programme et l'attestation d'inscription.
- Le participant mineur inscrit ne pourra quitter l'activité avant la fin de celle-ci. Au regard d'une autorisation écrite et signée du responsable légal il pourra s'absenter sur autorisation de la direction du centre.
- Le trajet du jeune, de son domicile au lieu de l'activité ou d'un lieu d'activités à un autre, ne saurait être pris en compte dans la responsabilité de l'organisateur.
- Toute personne s'inscrivant à une activité nautique atteste sur l'honneur SAVOIR NAGER.
- Toute personne s'inscrivant à une activité sportive atteste sur l'honneur ne pas avoir de contre-indications médicales à la pratique de l'activité en question.
- Dans le cadre des activités MOSAÏQUE et CUISINE, signaler à l'animateur si l'enfant présente une allergie à certains produits ou autre maladie respiratoire.
- Les personnes s'inscrivant aux animations attestent avoir souscrit une assurance avec une « Responsabilité civile » de dommages personnels. Le CCPL se dégage de toute responsabilité lors de dommages corporels et matériels qui surviennent lors d'une activité et ne relevant pas de la responsabilité directe de l'équipe d'encadrement.
- Une activité peut être annulée ou reportée pour des raisons climatiques ou pour des raisons de force majeure.
- Cap Armor pourra annuler une activité si le quota minimum d'inscrits n'est pas atteint, (en fonction de l'activité.)
- Les tickets sont valables et utilisables sur la période d'ouverture en cours du centre Cap Armor de la CCPL.
- Aucun remboursement de ticket ne peut être fait.
- L'achat de tickets et leur utilisation doivent correspondre au nombre de tickets demandés pour chaque activité.
- Droit à l'image : j'autorise les organisateurs à utiliser les photos prises au cours des activités pour la publication promotionnelle et le site Internet de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux et de l'Office de Tourisme  OUI  NON
- Suivi Sanitaire : en tant que responsable légal, j'autorise les responsables du centre à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident nécessitant une hospitalisation si je n'ai pu être contacté en temps utile.
- Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur en signant ci-dessous.

Fait à ..... le .....2016

**SIGNATURE**